MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DU JURY

Concours externe pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la DGSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE
DGSE

Session 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. STATISTIQUES 3

II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL 3

1. Epreuves d'admissibilité
2. Epreuves d'admission

III. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS 6

Les épreuves d'admissibilité du concours externe pour l'accès au corps du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure se sont déroulées le 4 mars 2026.

Les épreuves d'admission du concours externe se sont déroulées du 6 au 21 mai 2026.

Conformément à l'arrêté du 29 octobre 2025, le nombre de postes ouverts était de 8.

I. STATISTIQUES

Le nombre de candidats inscrits au titre de la session 2026 était de 90 (13 femmes et 77 hommes).

47 candidats, dont 3 femmes, étaient présents à l'ensemble des épreuves écrites.

43 candidats, dont 3 femmes et 40 hommes, ont été déclarés admissibles par le jury et ont passé les épreuves d'admission à l'exception de l'épreuve sportive où 39 candidats se sont présentés (4 désistements ont été enregistrés).

La délibération du jury s'est déroulée le 22 mai 2026. Le jury a retenu 8 candidats (8 hommes) admis en liste principale et n'a pas souhaité émettre une liste complémentaire.

Les moyennes des notes obtenues par les candidats lors des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre 4,24 et 16,40 /20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,48/20.

Les moyennes des notes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves d'admission s'échelonnent entre 4,76 et 16,89/20. A noter, 8 candidats ont choisi l'épreuve facultative de langue anglaise de 11 à 18/20 dont les seuls les points au-dessus de 10 ont été pris en compte. La moyenne est de 14,56/20.

Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu la moyenne de 12,09/20.

II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1- Epreuves d'admissibilité

Compte-rendu d'incident

Les résultats s'échelonnent de 3 à 19/20. La moyenne de l'épreuve est de 13,61/20.

Sur cette épreuve, 8 copies ont une note inférieure à 10/20, elles se caractérisent par une orthographe défaillante et une syntaxe approximative pouvant nuire à la compréhension de la copie. Les CR sont systématiquement confus, voire incohérents. Les fiches réflexes sont peu ou mal exploitées. L'exercice demandé n'a pas été compris.

39 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 par leur clarté et leur pertinence dans la description des incidents et la présentation des mesures prises. Si l'orthographe est mieux maîtrisée, la syntaxe reste parfois mal structurée. Trois copies se démarquent comme excellentes (notées entre 19 et 20/20)

QCM

Les résultats se sont échelonnés de 9 à 18/20 avec une moyenne de 14,13/20.

Cette épreuve consistant en deux séries de 50 questions, dont la première partie concerne des connaissances générales simples en rapport avec les événements qui font l'actualité nationale et internationale, le cadre institutionnel français et européen et les règles de comportement du citoyen. La seconde partie portant sur le programme « prévention–sécurité », n'amène pas de remarques particulières.

Tests psychotechniques

En plus des deux épreuves écrites, les candidats réalisent des tests psychotechniques d'une durée d'une heure dont l'exploitation est réalisée après l'établissement de la liste des candidats admissibles et en vue des épreuves orales d'admission. Cette épreuve ne donne pas lieu à notation.

Pour la moitié des candidats, l'absence de réponse à un volume important de questions a rendu l'évaluation inopérante.

2- Epreuves d'admission

Epreuve sportive

Cette épreuve est composée d'un parcours d'habileté motrice et d'un test dit de « Luc Léger ».

Les résultats de cette épreuve s'échelonnent de 0 à 14,75/20 et la moyenne est de 6,33/20. Le parcours d'habileté motrice avec des notes de 0 à 13/20 a été le plus discriminant. La moyenne est catastrophique avec 4,02/20 pour 39 candidats concourants. L'épreuve dite de « Luc Léger » avec des notes de 0 à 18/20 présente une moyenne de 8,64/20.

Certains candidats se présentent insuffisamment préparés sur le plan sportif et obtiennent des résultats insuffisants à l'épreuve dite de « Luc Léger ». Les spécificités techniques du parcours d'habileté motrice et un barème avec des pénalités fortes contribuent à des résultats très faibles. Seuls 24 candidats ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 8,57/20.

Entretien avec le jury

Le jury note tout d'abord la très grande hétérogénéité du niveau des candidats auditionnés, qu'il s'agisse de leur parcours académique ou de leurs expériences professionnelles.

Le jury disposait du *curriculum vitae* et de la lettre de motivation de chaque candidat admissible. Même si cela n'a pas été directement pris en compte dans la note de l'épreuve orale, le jury est sensible à la qualité des documents remis par les candidats et doit observer que celle-ci n'a pas toujours été au rendez-vous (sur le plan de la syntaxe, de l'orthographe et de la présentation).

Durant un entretien de 30 minutes, les candidats étaient invités à exposer leur parcours personnel et professionnel, pendant 10 minutes maximum, avant d'échanger avec les membres du jury pendant 20 minutes qui cherchaient à apprécier :

- une présentation structurée permettant de mettre en valeur une expérience ou un savoir-faire démontrant leur motivation à intégrer la DGSE en qualité de surveillant et de fonctionnaire ;

- une bonne connaissance globale des activités et des domaines de compétences de la DGSE assortie d'un véritable projet professionnel construit et cohérent à court ou moyen terme (pour les candidats dits faux-externes) ;
- la qualité de l'expression orale et le comportement des candidats face à des mises en situation.

La sélection s'est effectuée sur les critères suivants :

- la manière d'être et la présentation ;
- la qualité de l'exposé aussi bien sur le fond que sur la forme ;
- la motivation ;
- la qualité du relationnel ;
- l'adaptabilité et l'aptitude à travailler en équipe ;
- l'appétence à l'encadrement et le rapport à l'autorité ;
- la connaissance de l'environnement professionnel, des missions de la DGSE et de son positionnement ;
- l'intelligence de situation et le discernement ;
- l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle.

Au regard de ces attentes, les membres du jury regrettent que la présentation de certains candidats n'ait pas été suffisamment préparée. Seule une minorité de candidats ont en effet utilisé les dix minutes qui leur étaient allouées. Malgré un briefing réalisé par la gestionnaire du concours avant chaque épreuve, les consignes et les indications fournies dans les annales, la durée moyenne des présentations a été de 3 minutes, contre 10 minutes attendues.

Le taux d'absentéisme a été particulièrement faible. Par ailleurs, nombreux sont les candidats qui se sont présentés à l'oral alors même que leur épreuve sportive n'avait pas été validée. Tous les candidats se sont présentés à l'heure.

Ainsi, le niveau des présentations était inégal et dans l'ensemble plutôt moyen, voire parfois très bas, tant sur la forme (peu de structure, peu de rythme, plan rarement annoncé et respecté, exposé trop court ou trop long, nombreuses disgressions et retours en arrière), que sur le fond, notamment dans la valorisation des compétences professionnelles.

Si certains candidats ont bien mûri leur projet d'intégrer la DGSE, et bien préparé cette épreuve, d'autres ont un niveau de connaissance très limité, voire inexistant, ce qui n'est pas acceptable au regard des informations ouvertes aisément accessibles sur internet.

Peu de candidats réussissent à lier leurs expériences et études à des compétences-clés, intéressantes pour un recrutement en tant que surveillant à la DGSE.

Ce faisant, nombre de candidats ont répondu aux attentes du jury, montrant une vraie détermination à rejoindre la DGSE, un sens certain du service public, des compétences intéressantes pour la DGSE et une personnalité adaptée.

Les questions posées par le jury visaient à valider ces éléments plus qu'à vérifier l'étendue des connaissances des candidats, même si ces dernières doivent être en cohérence avec leur *curriculum vitae* et leurs études ou expériences professionnelles.

Les candidats qui ont su convaincre le jury ont par ailleurs fait preuve de sincérité dans leur discours, démontré une motivation solide, manifesté une ouverture d'esprit et une curiosité favorisant une véritable interaction dans l'échange.

Dans ce contexte, le jury s'est attaché à valoriser les candidats les plus convaincants, sur lesquels l'avis était souvent parfaitement unanime quant à leur capacité et leur potentiel à occuper un emploi de surveillant à la DGSE.

A contrario, il a sévèrement sanctionné les candidats aux profils non-adaptés au métier de surveillant et dont la motivation est apparue nettement insuffisante pour rejoindre la DGSE.

III. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Au bilan, le niveau général de l'épreuve orale n'est pas homogène, avec des disparités très importantes entre les meilleurs et les plus faibles.

Le jury tient à remercier chaleureusement le bureau des concours et des examens professionnels pour l'excellence de l'organisation de ce concours et à souligner leurs grandes qualités relationnelles ainsi que la bienveillance dont ils ont fait preuve à l'endroit des candidats.